

## **Charges nettes d'exploitation autres que charges de services partagés**



**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Charges brutes directes</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>Masse salariale</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	Évolution de la masse salariale du Transporteur.....	4
1.1.2	Salaires de base.....	6
1.1.3	Temps supplémentaire.....	8
1.1.4	Primes et revenus divers.....	9
1.1.5	Avantages sociaux.....	9
1.1.6	Évolution des effectifs en ÉTC du Transporteur.....	10
1.1.7	Départs à la retraite.....	11
1.1.8	Conventions collectives.....	12
1.1.9	Coûts unitaires de main-d'œuvre.....	13
<b>1.2</b>	<b>Autres charges directes</b> .....	<b>13</b>
1.2.1	Dépenses de personnel et indemnités.....	14
1.2.2	Services externes.....	14
1.2.3	Stocks, achats de biens, ressources financières, locations et autres.....	15
<b>2</b>	<b>Coûts capitalisés</b> .....	<b>15</b>
<b>3</b>	<b>Facturation interne émise</b> .....	<b>16</b>

**Liste des tableaux**

Tableau 1	Évolution des charges brutes directes (M\$).....	4
Tableau 2	Évolution de la masse salariale (M\$).....	5
Tableau 3	Évolution de l'effectif en ÉTC par groupes d'emplois.....	10
Tableau 4	Évolution des ÉTC.....	11
Tableau 5	Mouvements du personnel en ÉTC.....	12
Tableau 6	Principaux paramètres des ententes négociées entre Hydro-Québec et les syndicats.....	12
Tableau 7	Coûts unitaires de main-d'œuvre 2016-2018.....	13
Tableau 8	Autres charges directes (M\$).....	14
Tableau 9	Coûts capitalisés.....	15
Tableau 10	Revenus provenant de la facturation interne émise (M\$).....	16

**Liste des figures**

Figure 1	Évolution réelle et prévue des départs à la retraite.....	11
----------	---	----

1 La présente pièce traite des rubriques des charges nettes d'exploitation suivantes :

- 2 • Charges brutes directes (section 1);
- 3 • Coûts capitalisés (section 2);
- 4 • Facturation interne émise (section 3).

**1 Charges brutes directes**

5 Le tableau 1 présente l'évolution des charges brutes directes du Transporteur pour les  
6 années 2016 à 2018.

**Tableau 1  
Évolution des charges brutes directes (M\$)**

Composantes	Année historique 2016	2017			Année témoin 2018
		D-2017-049	D-2017-049 ajustée <sup>1</sup>	Année de base	
Masse salariale	367,6	398,2	396,3	449,3	491,3
Autres charges directes	132,0	162,1	161,9	165,1	170,4
<b>Charges brutes directes</b>	<b>499,6</b>	<b>560,3</b>	<b>558,2</b>	<b>614,4</b>	<b>661,7</b>
Ajustements organisationnels (HQT-2, Document 1)		(2,1)			
<b>Charges brutes directes ajustées</b>	<b>499,6</b>	<b>558,2</b>	<b>558,2</b>	<b>614,4</b>	<b>661,7</b>

7 <sup>1</sup> Incluant les reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

8 La hausse de 56 M\$ des charges brutes directes pour l'année de base 2017 par rapport au  
9 montant autorisé est essentiellement attribuable aux avantages sociaux futurs et découle  
10 principalement des modifications à l'ASC 715, tel que mentionné à la pièce HQT-6,  
11 Document 1.1. Il est cependant important de noter que cette augmentation est compensée  
12 par une baisse des autres composantes du coût des avantages sociaux futurs qui ne font  
13 plus partie des charges d'exploitation.

14 Le Transporteur fournit le détail de l'évolution des charges brutes directes aux sections 1.1  
15 et 1.2 de la présente pièce.

**1.1 Masse salariale**

**1.1.1 Évolution de la masse salariale du Transporteur**

16 Le tableau 2 présente l'évolution de la masse salariale du Transporteur pour les années  
17 2016 à 2018.

**Tableau 2  
Évolution de la masse salariale (M\$)**

Composantes	Année historique 2016	2017			Année témoin 2018
		D-2017-049	D-2017-049 ajustée <sup>1</sup>	Année de base	
<b>Salaires de base</b>	254,0	284,4	283,1	281,3	311,9
<b>Temps supplémentaire</b>	27,9	25,7	25,7	33,6	34,4
<b>Primes et revenus divers</b>	19,1	18,8	18,5	22,3	22,9
Régime de rémunération incitative selon la performance	1,9	1,0	0,8	1,9	2,2
Autres	17,2	17,8	17,7	20,4	20,7
<b>Avantages sociaux</b>	66,6	69,3	69,0	112,1	122,1
Coût de retraite	15,3	13,6	13,5	69,9	78,0
Autres avantages sociaux	51,3	55,7	55,5	42,2	44,1
<b>Masse salariale</b>	367,6	398,2	396,3	449,3	491,3
<b>Ajustements organisationnels (HQT-2, Document 1)</b>		(1,9)			
<b>Masse salariale ajustée</b>	367,6	396,3	396,3	449,3	491,3

<sup>1</sup> Incluant les reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

1 Le Transporteur fournit ci-après les explications sommaires de l'évolution de ses prévisions  
 2 de masse salariale et présente le détail de la source des principaux écarts de chacune de  
 3 ses composantes aux sections 1.1.2 à 1.1.5.

4 **Année de base 2017 versus décision D-2017-049 ajustée**

5 La prévision de masse salariale totale de l'année de base 2017 a été revue à la hausse de  
 6 53,0 M\$ par rapport au montant autorisé<sup>1</sup> ajusté, et ce, principalement en raison de  
 7 l'augmentation du coût de retraite, dont 43,5 M\$ découlent des modifications à la norme  
 8 ASC 715<sup>2</sup>, cependant, compensée par une baisse du coût des avantages sociaux futurs qui  
 9 ne font plus partie des charges d'exploitation.

10 **Année témoin 2018 versus année de base 2017**

11 La masse salariale totale prévue pour l'année témoin 2018 s'élève quant à elle à 491,3 M\$.  
 12 Supérieure de 42,0 M\$ par rapport à l'année de base 2017, cette prévision s'explique  
 13 essentiellement par des hausses constatées au niveau des salaires de base de 30,6 M\$ et  
 14 du coût de retraite de 8,1 M\$.

<sup>1</sup> R-3981-2016, D-2017-049.

<sup>2</sup> R-4009-2017.

### **1.1.2 Salaires de base**

#### **1 Année de base 2017 versus décision D-2017-049 ajustée**

2 Comme prévu au dossier R-3981-2016, le Transporteur a initié le rehaussement de sa force  
3 de travail, en procédant graduellement à l'embauche de nouvelles ressources depuis le  
4 début 2017. Au 30 juin, la majorité de ces embauches a été complétée, avec plus de  
5 330 ressources opérationnelles engagées depuis le début de l'année.

6 Le Transporteur réduit de près de 2 M\$ sa prévision des salaires de base pour l'année de  
7 base 2017 par rapport au montant autorisé<sup>3</sup> ajusté, notamment en raison des éléments  
8 suivants :

- 9 • Augmentation de 2,5 M\$ pour des besoins spécifiques, correspondant à  
10 21 nouveaux effectifs en équivalent temps complet (« ÉTC »), pour la mise en place  
11 d'une structure organisationnelle assurant les bases d'une transformation  
12 technologique du réseau requérant notamment le remplacement d'un automatisme  
13 de sauvegarde (« l'automatisme RPTC ») et des systèmes de contrôle et  
14 d'acquisition de données du réseau de transport (« SCADA »)<sup>4</sup>;
- 15 • Augmentation de 2,4 M\$ pour assurer la croissance de ses activités de base  
16 équivalant à 27 nouveaux ÉTC répartis comme suit :
  - 17 ○ 16 ÉTC découlant de la volonté du Transporteur de rehausser sa force de  
18 travail en lien avec les activités du Plan opérationnel consolidé (« POC ») ;
  - 19 ○ 11 ÉTC pour la mise en place des activités de support liées à la réalisation  
20 des travaux.
- 21 • Diminution de 5,8 M\$ en lien avec l'accroissement de la proportion des employés  
22 temporaires sur l'ensemble des employés, combinée au facteur de rajeunissement  
23 de la main d'œuvre. Le Transporteur avait prévu l'embauche de ressources  
24 permanentes pour assurer la force de travail nécessaire à l'intensification de ses  
25 travaux de maintenance. Cependant, en raison de difficultés de dotation rencontrées  
26 et afin d'atteindre le niveau de main d'œuvre souhaité, le Transporteur a dû procéder  
27 à l'embauche de ressources temporaires.

---

<sup>3</sup> R-3981 2016, D-2017-049.

<sup>4</sup> R-4006-2017.

1 ***Année témoin 2018 versus année de base 2017***

2 Pour l'année témoin 2018, les salaires de base s'établissent à 311,9 M\$ correspondant à  
3 une augmentation de 30,6 M\$ par rapport à l'année de base 2017. Les facteurs suivants  
4 expliquent principalement cette hausse :

5 • Ajustements économiques totalisant 10,3 M\$ provenant d'une part, des  
6 augmentations salariales dont particulièrement celles convenues aux conventions  
7 collectives et, d'autre part, de l'ajustement lié à l'évolution de la main-d'œuvre  
8 projetée (facteur de projection de 0,8 %) ;

9 • Coûts associés à la croissance de l'effectif de 166 ÉTC totalisant 18,7 M\$, répartis  
10 comme suit :

11 ○ 8,0 M\$ (73 ÉTC), pour procéder à l'embauche de nouveaux effectifs requis  
12 par les budgets spécifiques, principalement aux fins de la poursuite des  
13 analyses préliminaires des projets de remplacement de l'automatisme RPTC  
14 et des systèmes SCADA (49 ÉTC) et de la réalisation des activités de  
15 maintenance conditionnelle prioritaire afin d'assurer la sécurité et la  
16 conformité du réseau (26 ÉTC).

17 ○ 10,7 M\$ (93 ÉTC), en vue de faire face à la croissance durable de ses  
18 besoins pour réaliser les travaux et exploiter le réseau, notamment par la  
19 mise en place d'une nouvelle organisation qui assurera :

20 • le support à la réalisation des travaux (61 ÉTC) en terme de :

21 • Planification et coordination : par l'embauche de ressources  
22 dédiées au Centre de Gestion des Activités de Transport  
23 («CGAT») qui exercera un rôle clé considérant la plus grande  
24 complexité de planifier et de coordonner ces travaux dans un  
25 contexte d'accroissement du volume de transit sur le réseau  
26 de transport et du nombre d'interventions à y réaliser ;

27 • Support : par l'embauche d'opérateurs mobiles et d'employés  
28 de support technique pour assurer l'exécution des travaux  
29 complexes nécessitant une main-d'œuvre spécialisée ;

30 • la robustesse des centres de téléconduite (« CT ») et du centre de  
31 conduite du réseau (« CCR ») (27 ÉTC) : par l'embauche de  
32 ressources pour remédier à la perte d'expertise attribuable aux  
33 nombreux départs d'effectifs travaillant aux CT et au CCR ayant eu  
34 lieu au cours des dernières années. Considérant la durée de  
35 formation et le niveau de qualification exigés pour ce type d'emploi et  
36 compte tenu du fait que les CT et le CCR sont des infrastructures

1                   stratégiques du réseau de transport, le Transporteur doit absolument,  
2                   dans une perspective à long terme, se prémunir contre le risque de  
3                   perte d'expertise en augmentant sa force de travail en lien avec ces  
4                   fonctions.

5                   ***Année témoin 2018 versus année historique 2016***

6                   Finalement, sur la période 2016-2018, le Transporteur résume essentiellement la  
7                   croissance des salaires de base de ses employés de 57,9 M\$ de la manière suivante :

- 8                   • Ajustements économiques et ajustement lié à l'évolution de la main-d'œuvre projetée  
9                   (facteur de projection de 0,8 %) totalisant 22,5 M\$ ;
- 10                  • Accroissement de la proportion des employés temporaires sur l'ensemble des  
11                  employés, combinée à un facteur de rajeunissement de la main d'œuvre générant un  
12                  impact à la baisse de 4,3 M\$ ;
- 13                  • Coûts associés à la croissance de l'effectif de 406 ÉTC totalisant 37,7 M\$, répartis  
14                  comme suit :
  - 15                   ○ 10,6 M\$ (96 ÉTC), pour les fins des budgets spécifiques de remplacement de  
16                   l'automatisme RPTC et des systèmes SCADA et de Maintenance  
17                   conditionnelle prioritaire ;
  - 18                   ○ 27,1 M\$ (310 ÉTC), en lien avec les activités de base du Transporteur,  
19                   notamment en ce qui a trait à l'accroissement des besoins en main-d'œuvre  
20                   autorisés dans la décision D-2017-049 et comblés au cours de l'année de  
21                   base 2017, à la mise en place de la nouvelle organisation pour supporter la  
22                   réalisation des travaux et assurer la robustesse des CT et du CCR, ainsi que  
23                   pour assurer les activités de gouvernance et de la planification des projets.

24                  ***1.1.3 Temps supplémentaire***

25                  ***Année de base 2017 versus décision D-2017-049 ajustée***

26                  Pour l'année de base 2017, le Transporteur doit revoir à la hausse de 7,9 M\$ le montant  
27                  prévu pour le temps supplémentaire. Le réseau de transport est fortement sollicité et les  
28                  plages horaires pour effectuer les retraits requis pour maintenir sa fiabilité sont de moins en  
29                  moins nombreuses. Conséquemment, le Transporteur doit maximiser ses travaux lors des  
30                  plages de retraits possibles nécessitant de recourir à davantage de temps supplémentaire.

31                  ***Année témoin 2018 versus année de base 2017***

32                  Le Transporteur maintient sa prévision de temps supplémentaire au niveau de celle de  
33                  l'année de base 2017 pour l'année témoin 2018 en y appliquant les ajustements  
                    économiques requis.



#### **1.1.4 Primes et revenus divers**

1 Le Transporteur rappelle que les primes et revenus divers comprennent le régime de  
2 rémunération incitative selon la performance, ainsi que l'ensemble des compensations  
3 versées aux employés en raison de conditions particulières, difficiles ou contraignantes  
4 d'exercice du travail. À titre d'exemple, on y retrouve les primes pour quart de travail, les  
5 primes d'éloignement, les primes pour direction de travail ou pour remplacement d'employés  
6 de niveau supérieur ainsi que les primes pour travail les jours fériés ou dans des conditions  
7 d'urgence. De plus, il réitère que le coût du régime de rémunération incitative selon la  
8 performance est estimé en prenant pour hypothèse un degré d'atteinte des résultats à la  
9 cible de 67 %.

10 Un montant de 22,3 M\$ est prévu pour les primes et revenus divers de l'année de base  
11 2017, correspondant à une augmentation de 3,8 M\$ par rapport à la décision D-2017-049  
12 ajustée. Cette hausse découle principalement de l'augmentation des ÉTC.

#### **1.1.5 Avantages sociaux**

- 13       • *Avantages sociaux – Coût de retraite* : L'explication des variations observées est  
14 présentée à la pièce HQT-6 document 1.1.
- 15       • *Avantages sociaux – Autres* : La variation est principalement attribuable à des  
16 modifications à la norme ASC 715 ainsi qu'à l'évolution de la masse salariale dans  
17 son ensemble.

**1.1.6 Évolution des effectifs en ÉTC du Transporteur**

- 1 Le tableau 3 montre l'évolution de l'effectif en ÉTC du Transporteur par groupes d'emplois
- 2 sur la période 2016 à 2018.

**Tableau 3  
Évolution de l'effectif en ÉTC par groupes d'emplois**

Groupes d'emplois	Année historique 2016	2017			Année témoin 2018
		D-2017-049	D-2017-049 ajustée <sup>1</sup>	Année de base	
<b>Bureau</b>	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>89</b>
Permanent	66	72	70	81	86
Temporaire	4	5	2	4	3
<b>Métiers (incluant les répartiteurs)</b>	<b>1 490</b>	<b>1 627</b>	<b>1 627</b>	<b>1 593</b>	<b>1 684</b>
Permanent	1 364	1 469	1 469	1 321	1 404
Temporaire	126	158	158	272	280
<b>Techniciens</b>	<b>565</b>	<b>581</b>	<b>581</b>	<b>615</b>	<b>590</b>
Permanent	495	523	523	512	531
Temporaire	70	58	58	103	59
<b>Ingénieurs</b>	<b>343</b>	<b>357</b>	<b>357</b>	<b>355</b>	<b>405</b>
Permanent	337	351	351	351	402
Temporaire	6	6	6	4	3
<b>Spécialistes</b>	<b>211</b>	<b>213</b>	<b>224</b>	<b>241</b>	<b>273</b>
Permanent	208	210	221	236	265
Temporaire	3	3	3	5	8
<b>Professionnels</b>	<b>47</b>	<b>66</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>36</b>
Permanent	30	50	31	33	36
Temporaire	17	16	16	9	
<b>Cadres</b>	<b>252</b>	<b>262</b>	<b>262</b>	<b>287</b>	<b>307</b>
Permanent	252	262	262	287	307
Temporaire					
<b>Total</b>	<b>2 978</b>	<b>3 183</b>	<b>3 170</b>	<b>3 218</b>	<b>3 384</b>
Permanent	2 752	2 937	2 927	2 821	3 031
Temporaire	226	246	243	397	353
<b>Ajustements organisationnels (HQT-2, Document 1)</b>		<b>(13)</b>			
<b>ÉTC ajustés</b>	<b>2 978</b>	<b>3 170</b>	<b>3 170</b>	<b>3 218</b>	<b>3 384</b>

<sup>1</sup> Incluant les reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

- 3
- 4 Visant principalement les effectifs opérationnels (métiers 194 ÉTC) et dans une moindre
- 5 mesure les ingénieurs (62 ÉTC), spécialistes (62 ÉTC) et cadres (55 ÉTC), l'évolution des
- 6 406 ÉTC entre les années 2016 et 2018 se détaille comme suit :

**Tableau 4**  
**Évolution des ÉTC**

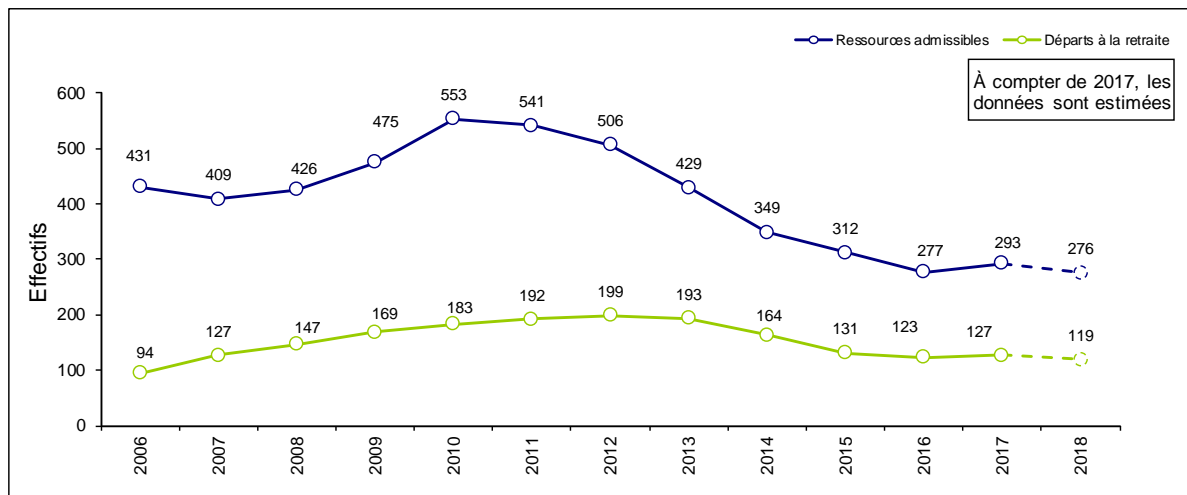
Composantes	Année de base 2017 vs D-2017-049 ajustée <sup>1</sup>	Année témoin 2018 vs Année de base 2017	Année témoin 2018 vs Année historique 2016
<b>Évolution des ETC</b>	<b>48</b>	<b>166</b>	<b>406</b>
<b>Activités de base</b>			
Croissance 2017 autorisée et comblée suite à la D-2017-049			190
Support à la réalisation des travaux	11	61	72
Robustesse des CT et du CCR		27	27
Autres	16	5	21
<b>Budget spécifique</b>			
Automatisme RPTC et des systèmes SCADA	21	49	70
Normes CIP		(2)	
Maintenance conditionnelle prioritaire		26	26

<sup>1</sup> Incluant les reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

### 1.1.7 Départs à la retraite

- 1 La figure 1 présente l'évolution réelle et prévue des départs à la retraite des employés du
- 2 Transporteur sur l'horizon 2006 à 2018<sup>5</sup>.

**Figure 1**  
**Évolution réelle et prévue des départs à la retraite**



- 3 Le tableau 5 présente l'évolution prévue des départs à la retraite des employés<sup>6</sup> du
- 4 Transporteur.

<sup>5</sup> R-3823-2012, D-2014-035, par. 256.

<sup>6</sup> R-3903-2014, D-2015-017, par. 232.

**Tableau 5  
Mouvements du personnel en ÉTC**

Composantes	Base 2017 vs Historique 2016	Témoïn 2018 vs Base 2017
<b>Mouvements du personnel</b>		
Départs à la retraite de 2016	(50)	
Départs à la retraite de 2017	(75)	(52)
Départs à la retraite de 2018		(71)

**1.1.8 Conventions collectives**

1 Le tableau 6 résume les paramètres des ententes conclues avec les syndicats.

**Tableau 6  
Principaux paramètres des ententes négociées entre Hydro-Québec et les syndicats**

Accréditations syndicales	Bureau SCFP 2000 Métiers SCFP 1500 Techniciens SCFP 957 Fraternité des constables spéciaux		Employés de réseau Spécialistes SCFP 4250		Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec inc. (SPIHQ) et Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ																
<b>Durée</b>	5 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018		5 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019		5 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018																
<b>Échelles et salaires</b>	Année	Pourcentage augmentation	Année	Pourcentage augmentation	Année	Pourcentage augmentation															
	2014	0,00%	2014	0,00%	2014	0,00%															
	2015	4,70% Techniciens	2015	4,20%	2015	4,20%															
		4,20% autres	2016	3,00%	2016	5,00%															
	2016	6,5% Métiers	2017	2,75%	2017	4,70%															
		3% autres	2018	2,50%	2018	4,50%															
	2017	2,75%	Pour 2019 pourcentage équivalent à ce qui sera négocié avec les autres syndicats du SCFP		(déplafonnement des échelles salariales pour 3 années)																
	2018	2,50%																			
<b>Primes, indemnités et allocations</b>	Année	Pourcentage augmentation	Année	Pourcentage augmentation	Année	Pourcentage augmentation															
	2014	0,00%	2014	0,00%	2014	0,00%															
	2015	2,75%	2015	2,75%	2015	2,75%															
	2016	3,00%	2016	3,00%	2016	3,00%															
	2017	2,75%	2017	2,75%	2017	2,75%															
	2018	2,50%	2018	2,50%	2018	2,50%															
			Pour 2019 pourcentage équivalent à ce qui sera négocié avec les autres syndicats du SCFP																		
<b>Régime d'intéressement</b>	Abolition du régime d'intéressement à compter de 2014 Intégration partielle du régime d'intéressement au salaire de base à compter de 2015 (4,2%)																				
<b>Réduction des primes d'assurances collectives</b>	Réduction temporaire de 0,5 % en 2014 (0% pour les techniciens), de 1,5 % en 2015 (2% pour les techniciens), de 1,5% en 2016 et 2017 et 0,5% en 2018			Réduction temporaire 0,5 % en 2014 et 1,5 % en 2015																	
<b>Régime de retraite / Mesures permanentes</b>	Les cotisations salariales régulières (employés) sont égales à 50 % du coût de service courant du régime (22,4 % en 2013), mais sujettes aux maximums suivants :																				
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th colspan="2">Pourcentage maximal applicable au salaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td colspan="2">7,5%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td colspan="2">8,5%</td> </tr> <tr> <td>2016 à 2018</td> <td colspan="2">Hausse maximale de 0,75 % par rapport à l'année précédente</td> </tr> <tr> <td>2019 et plus</td> <td colspan="2">Hausse maximale de 0,50 % par rapport à l'année précédente</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Pourcentage maximal applicable au salaire		2014	7,5%		2015	8,5%		2016 à 2018	Hausse maximale de 0,75 % par rapport à l'année précédente		2019 et plus	Hausse maximale de 0,50 % par rapport à l'année précédente	
	Année	Pourcentage maximal applicable au salaire																			
	2014	7,5%																			
	2015	8,5%																			
2016 à 2018	Hausse maximale de 0,75 % par rapport à l'année précédente																				
2019 et plus	Hausse maximale de 0,50 % par rapport à l'année précédente																				
Les cotisations patronales régulières sont égales à 50 % du coût de service courant du régime;																					
Création d'un comité conjoint de travail pour analyser les modifications aux dispositions législatives et proposer des ajustements au coût de service courant																					
<b>Régime de retraite / Fin des mesures temporaires au 13 décembre 2015</b>	Fin de la règle de retraite facultative (facteur 85) sans minimum d'âge Fin des rachats de périodes de non cotisation selon certains types d'absence Fin de l'accumulation des deux rentes de raccordement (de 0,2 % jusqu'à 60 ans et jusqu'à 65 ans)																				

**1.1.9 Coûts unitaires de main-d'œuvre**

1 Le tableau 7 présente, l'évolution par groupe d'emplois des salaires de base moyens ainsi  
 2 que des avantages sociaux des employés actifs d'Hydro-Québec sur la période 2016- 2018.  
 3 Les salaires et avantages sociaux reflètent les paramètres des conventions collectives de  
 4 travail convenues avec les syndicats des employés d'Hydro-Québec et présentés au  
 5 tableau 6, ainsi que la rémunération de base des employés non syndiqués. Ils reflètent  
 6 aussi l'expérience et l'ancienneté des employés.

**Tableau 7  
Coûts unitaires de main-d'œuvre 2016-2018**

En \$	Année historique 2016				Année de base 2017 <sup>1</sup>				Année témoin 2018 <sup>1</sup>			
	Salaire de base moyen	Avantages sociaux - Autres	Avantages sociaux - coût de retraite	Total	Salaire de base moyen	Avantages sociaux - Autres	Avantages sociaux - coût de retraite	Total	Salaire de base moyen	Avantages sociaux - Autres	Avantages sociaux - coût de retraite	Total
<b>Bureau</b>	<b>58 830</b>	<b>11 766</b>	<b>3 530</b>	<b>74 126</b>	<b>61 061</b>	<b>9 220</b>	<b>15 448</b>	<b>85 729</b>	<b>63 142</b>	<b>8 966</b>	<b>17 238</b>	<b>89 345</b>
Permanent	59 147	11 829	3 549	74 525	61 333	9 261	15 517	86 112	63 343	8 995	17 293	89 630
Temporaire	53 599	10 720	3 216	67 535	55 543	8 387	14 052	77 982	57 369	8 146	15 662	81 177
<b>Cadres</b>	<b>115 465</b>	<b>23 093</b>	<b>6 928</b>	<b>145 486</b>	<b>123 395</b>	<b>18 633</b>	<b>31 219</b>	<b>173 247</b>	<b>126 850</b>	<b>18 013</b>	<b>34 630</b>	<b>179 493</b>
Permanent	115 465	23 093	6 928	145 486	123 395	18 633	31 219	173 247	126 850	18 013	34 630	179 493
Temporaire	102 536	20 507	6 152	129 195	110 021	16 613	27 835	154 469	113 102	16 060	30 877	160 039
<b>Ingénieurs</b>	<b>106 762</b>	<b>21 352</b>	<b>6 406</b>	<b>134 520</b>	<b>112 770</b>	<b>17 028</b>	<b>28 531</b>	<b>158 329</b>	<b>118 835</b>	<b>16 875</b>	<b>32 442</b>	<b>168 152</b>
Permanent	107 123	21 425	6 427	134 975	113 015	17 065	28 593	158 673	119 005	16 899	32 488	168 392
Temporaire	86 489	17 298	5 189	108 976	91 246	13 778	23 085	128 109	96 082	13 644	26 230	135 956
<b>Métiers</b>	<b>74 150</b>	<b>14 830</b>	<b>4 449</b>	<b>93 429</b>	<b>74 935</b>	<b>11 315</b>	<b>18 959</b>	<b>105 209</b>	<b>77 508</b>	<b>11 006</b>	<b>21 160</b>	<b>109 673</b>
Permanent	75 901	15 180	4 554	95 635	78 596	11 868	19 885	110 349	81 190	11 529	22 165	114 884
Temporaire	55 197	11 039	3 312	69 548	57 157	8 631	14 461	80 248	59 043	8 384	16 119	83 546
<b>Professionnels</b>	<b>93 693</b>	<b>18 739</b>	<b>5 622</b>	<b>118 053</b>	<b>103 704</b>	<b>15 659</b>	<b>26 237</b>	<b>145 600</b>	<b>111 347</b>	<b>15 811</b>	<b>30 398</b>	<b>157 556</b>
Permanent	100 945	20 189	6 057	127 191	108 314	16 355	27 403	152 073	111 347	15 811	30 398	157 556
Temporaire	80 894	16 179	4 854	101 926	86 799	13 107	21 960	121 866	89 230	12 671	24 360	126 260
<b>Spécialistes</b>	<b>97 767</b>	<b>19 553</b>	<b>5 866</b>	<b>123 186</b>	<b>101 121</b>	<b>15 269</b>	<b>25 584</b>	<b>141 974</b>	<b>104 302</b>	<b>14 811</b>	<b>28 474</b>	<b>147 587</b>
Permanent	98 011	19 602	5 881	123 494	101 490	15 325	25 677	142 492	104 840	14 887	28 621	148 349
Temporaire	80 842	16 168	4 851	101 861	83 712	12 641	21 179	117 532	86 474	12 279	23 607	122 361
<b>Techniciens</b>	<b>84 285</b>	<b>16 857</b>	<b>5 057</b>	<b>106 200</b>	<b>86 396</b>	<b>13 046</b>	<b>21 858</b>	<b>121 300</b>	<b>90 657</b>	<b>12 873</b>	<b>24 749</b>	<b>128 280</b>
Permanent	86 705	17 341	5 202	109 248	89 783	13 557	22 715	126 055	92 746	13 170	25 320	131 236
Temporaire	67 175	13 435	4 031	84 641	69 560	10 504	17 599	97 662	71 855	10 203	19 616	101 675

<sup>1</sup> Excluant les autres composantes du coût des avantages sociaux futurs qui ne font plus partie de la masse salariale en raison de la modification à la norme ASC 715.

**1.2 Autres charges directes**

7 Cette section présente l'évolution des autres charges directes. Elle traite essentiellement  
 8 des variations en lien avec les activités de base. Les variations touchant les budgets  
 9 spécifiques et les coûts de maintenance sont présentées respectivement aux pièces HQT-6,  
 10 Document 2 et HQT 6, Document 4.  
 11 Le tableau 8 présente l'évolution des autres charges directes pour les années 2016 à 2018.

**Tableau 8  
Autres charges directes (M\$)**

Composantes	Année historique 2016	2017			Année témoin 2018
		D-2017-049	D-2017-049 ajustée <sup>1</sup>	Année de base	
<b>Dépenses de personnel et indemnités</b>	11,2	13,1	13,0	12,9	13,2
<b>Activités de base</b>	11,2	13,1	13,0	12,9	13,1
<i>Maintenance</i>	0,8	0,2	0,2	2,0	2,0
<i>Autres</i>	10,4	12,9	12,8	10,9	11,1
<b>Éléments de suivi particuliers</b>					0,1
<i>Budgets spécifiques</i>					0,1
<b>Services externes</b>	46,7	68,5	68,4	71,4	69,0
<b>Activités de base</b>	45,6	66,5	66,4	69,7	58,8
<i>Maintenance</i>	21,0	46,0	46,0	39,0	37,0
<i>Autres</i>	24,6	20,5	20,4	30,7	21,8
<b>Éléments de suivi particuliers</b>	1,1	2,0	2,0	1,7	10,2
<i>Budgets spécifiques</i>	1,1	2,0	2,0	1,7	10,2
<b>Stocks, achats de biens, ressources financières, location et autres</b>	74,1	80,5	80,5	80,8	88,2
<b>Activités de base</b>	74,0	80,1	80,1	80,3	82,8
<i>Maintenance</i>	41,0	61,0	61,0	51,0	54,0
<i>Organismes de réglementation</i>	13,0	11,8	11,8	14,7	15,4
<i>Autres</i>	20,0	7,3	7,3	14,6	13,4
<b>Éléments de suivi particuliers</b>	0,1	0,4	0,4	0,5	5,4
<i>Budgets spécifiques</i>	0,1	0,4	0,4	0,5	5,4
<b>Autres charges directes</b>	132,0	162,1	161,9	165,1	170,4
<b>Ajustements organisationnels (HQT-2, Document 1)</b>		(0,2)			
<b>Autres charges directes ajustées</b>	132,0	161,9	161,9	165,1	170,4

<sup>1</sup> Incluant les reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

### 1.2.1 Dépenses de personnel et indemnités

1 Les coûts de dépenses de personnel et indemnités sont stables et témoignent des initiatives  
2 mises en place afin d'en contrôler l'évolution.

### 1.2.2 Services externes

3 Pour l'année de base 2017, les coûts relatifs aux services externes sont en hausse de  
4 3,3 M\$ par rapport au montant autorisé ajusté. L'augmentation s'explique par des coûts non  
5 prévus de plus de 10 M\$, attribuables entre autres à des travaux de décontamination ainsi  
6 qu'à des provisions pour réclamations auprès de clients comme mentionné à la pièce  
7 HQT-6, Document 2. Les services externes liés à la maintenance sont en baisse de 7,0 M\$  
8 en raison entre autres de la réattribution de travaux à des fournisseurs internes à la hauteur  
9 de 3,0 M\$.

10 Pour l'année témoin 2018, les coûts sont en baisse de 10,9 M\$ par rapport à l'année de  
11 base 2017 en raison des coûts ponctuels 2017 mentionnés précédemment. La hausse des  
12 coûts de 13,2 M\$ par rapport à 2016 est pour sa part attribuable à la hausse du volume  
13 d'activités en maintenance et en maîtrise de la végétation.

**1.2.3 Stocks, achats de biens, ressources financières, locations et autres**

1 Les coûts relatifs à cette rubrique présentés à l'année de base 2017 sont stables par rapport  
 2 au montant autorisé ajusté. Toutefois, bien que les montants totaux demeurent stables, les  
 3 coûts associés à la maintenance sont en baisse de 10,0 M\$, comme mentionné à la pièce  
 4 HQT-6, Document 4. De plus, le Transporteur revoit à la hausse sa prévision de 7,3 M\$  
 5 concernant le budget associé aux éléments autres et ce, afin de rétablir le niveau qui avait  
 6 été sous-évalué lors du dossier tarifaire 2017 résultant en partie de la croissance des  
 7 effectifs. Les coûts prévus pour l'année témoin 2018 présentent une hausse de 2,5 M\$ par  
 8 rapport à ceux de l'année de base 2017 et de 8,8 M\$ comparativement à l'année historique  
 9 2016, attribuables principalement aux activités de maintenance.

**2 Coûts capitalisés**

10 Le tableau 9 présente l'évolution des coûts capitalisés pour les années 2016 à 2018. Ceux-  
 11 ci représentent les charges du Transporteur imputées aux projets d'investissement,  
 12 notamment au moyen de taux standards de prestation de travail. Ainsi, ces coûts seront  
 13 ajoutés à la base de tarification du Transporteur lors de la mise en service des projets.

14

**Tableau 9  
Coûts capitalisés**

Composantes (M\$)	Année historique 2016	2017		Année témoin 2018
		D-2017-049 <sup>1</sup>	Année de base	
<b>Activités de base</b>	(137,5)	(139,7)	(134,7)	(139,0)
<b>Éléments de suivi particuliers</b>	(3,5)	(3,3)	(16,9)	(23,4)
Coût de retraite <sup>2</sup>	(3,5)	(3,3)	(16,0)	(19,7)
Budgets spécifiques <sup>3</sup>			(0,9)	(3,7)
<b>Gestion de matériel</b>	(5,2)	(6,0)	(6,0)	(6,0)
<b>Total</b>	(146,2)	(149,0)	(157,6)	(168,4)
<b>Activités de base</b>				
Heures prestation de travail aux investissements en k	1 028	1 103	1 049	1 077
Taux horaire moyen (\$/heure)	134	127	128	129

<sup>1</sup>. Aucun impact suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

<sup>2</sup>. L'évolution du coût de retraite est présentée à la pièce HQT-6, Document 1.1.

<sup>3</sup>. L'évolution des budgets spécifiques est présentée à la pièce HQT-6, Document 2.

**15 Année de base 2017 versus décision D-2017-049**

16 Les prestations aux investissements pour l'année de base 2017 sont en baisse de 5,0 M\$  
 17 comparativement au montant autorisé.

18 Une baisse de 9,3 M\$ est attribuable à la réallocation des heures pour réaliser des activités  
 19 de maintenance alors qu'elles avaient été initialement prévues pour des prestations aux

1 investissements. Ce changement de stratégie découle de la constatation de vulnérabilités  
 2 sur les actifs du réseau à l'automne 2016, ce qui a nécessité l'intensification des activités de  
 3 maintenance par rapport à ce qui était prévu au dossier tarifaire 2017. La mise en place de  
 4 la nouvelle organisation responsable des activités de support à la réalisation des travaux a  
 5 toutefois atténué cette baisse.

6 Pour l'année témoin 2018, les prestations aux investissements sont en hausse de 4,3 M\$  
 7 par rapport à celles de l'année de base 2017. Cette variation est attribuable à la poursuite  
 8 de la mise en place de la nouvelle organisation responsable des activités de support à la  
 9 réalisation des travaux débutée à l'année de base 2017.

**3 Facturation interne émise**

10 Le tableau 10 présente le détail de la facturation interne émise.

**Tableau 10**  
**Revenus provenant de la facturation interne émise (M\$)**

Composantes	Année historique 2016	2017		Année témoin 2018
		D-2017-049 <sup>1</sup>	Année de base	
Services de téléconduite	(17,3)	(16,9)	(16,9)	(17,8)
Maintenance, exploitation des installations et services spécialisés	(8,3)	(7,7)	(8,3)	(9,9)
Refacturation d'espaces	(5,3)	(5,4)	(5,4)	(5,4)
<b>Total</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(30,0)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>(33,1)</b>

<sup>1</sup>: Aucun impact suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

11 La facturation interne émise pour l'année 2018 s'élève à 33,1 M\$, soit une augmentation de  
 12 3,1 M\$ comparativement au montant autorisé ajusté. Cette dernière s'explique  
 13 principalement par l'augmentation des revenus de maintenance, d'exploitation des  
 14 installations et de services spécialisés, découlant des travaux de réfection et de mise à  
 15 niveau des actifs afin d'assurer la pérennité des aéroports du Transporteur.